

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_116

Objet : Modification de la convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck pour l'année 2025

Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSION - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHEN - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_116

Objet : Modification de la convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck pour l'année 2025

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, la Police et la Gendarmerie sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales. L'installation d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie au sein même de leurs locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le policier ou le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

Au cœur de la politique publique de soutien aux personnes reposant sur un partenariat territorial, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent un rôle déterminant. La définition de leurs missions par la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1er août 2006, qui constitue le cadre de référence des postes, et leur déploiement au sein des départements métropolitains et ultra-marins confirme qu'ils répondent à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux.

Toute personne en détresse sociale détectée par les services de police et de gendarmerie peut prétendre bénéficier d'une aide appropriée. Afin d'optimiser et d'individualiser la réponse à ce besoin, les services de l'État, le Département du Nord et les différents partenaires ont créé un poste d'intervenant social à temps plein au sein du commissariat et de la gendarmerie d'Hazebrouck depuis le 1^{er} janvier 2023.

Un bilan a été réalisé par l'intervenant social et a été présenté en Conseil des Maires du 06 mai 2025. Les Maires ont souligné à l'unanimité l'importance de l'action menée par l'intervenant social en gendarmerie.

Afin d'accompagner les partenaires, par délibération n°2023/101 en date du 19 septembre 2023, il a été décidé de participer au financement de ce poste à hauteur du tiers du coût prévu initialement, soit environ 17 000 €, sur la période 2023/2025.

Par arrêté ministériel du 6 août 2024, la prime « Ségur » a été étendue aux salariés privés des secteurs sanitaire, social et médico-social privés.

Cette décision ayant un impact sur le salaire de l'Intervenant social en gendarmerie, le CIDFF a demandé une revalorisation de la participation de Cœur de Flandre agglo avec un effet rétroactif depuis le 1^{er} août 2024 qui s'élève à hauteur de 4 023 €. (2 235 € pour 2024, 5 364 € pour 2025, réparti entre les 3 financeurs).

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment les compétences en matière de politique locale de santé et d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser la revalorisation de la participation de Cœur de Flandre aggro dans le cadre de la convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck avec un effet rétroactif au 1^{er} août 2024 à hauteur de 4 023€. (2 235€ pour 2024, 5 364€ pour 2025, réparti entre les 3 financeurs),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

